AAGROUP

PHASE : DCE
Date : 24 juillet 2026

DCE
INDICE 0
CCTP - Lot N°01 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

[redacted]

EXTENSION DE LA CRECHE UNIVERSITAIRE "La P'tite Fac"

AAGROUP DIJON 22 Avenue Marbotte - 21000 DIJON Tèl. 03 80 30 56 41

Sommaire

A TERRASSEMENT **3**

01 INSTALLATION DE CHANTIER - TRAVAUX PREPARATOIRES *3*

02 DEMOLITION *3*

03 TRAVAUX DE TERRASSEMENTS *4*
03-01 TERRASSEMENT EN DEBLAIS *4*
03-02 TERRASSEMENT EN REMBLAIS *4*
03-03 REALISATION DE PURGES *5*

B VRD **5**

04 DEMOLITION *5*

05 PAROIS DE SOUTENEMENT *6*

06 RESEAUX EXISTANTS *6*

07 RESEAUX D'EVACUATION *7*
07-01 RESEAUX EVACUATION EP *7*
07-01-01 TRANCHEE *7*
07-01-02 CANALISATIONS EP PVC en TRANCHEE *8*
07-01-03 REMBLAIEMENT DE TRANCHEE *8*
07-01-04 REGARDS DE VISITE / CANIVEAUX *9*
07-02 RESEAUX EVACUATION EU *10*
07-02-01 TRANCHEE *10*
07-02-02 CANALISATIONS EU/EV PVC en TRANCHEE *10*
07-02-03 REMBLAIEMENT DE TRANCHEE *10*
07-02-04 REGARDS DE VISITE / BRANCHEMENT *11*

08 RESEAUX EXTERIEURS SECS *12*

09 TRAITEMENT DES EAUX *12*

10 REVETEMENT DE SOL *13*

11 BORDURES *14*

C ESPACES VERTS - PLANTATIONS **15**

12 ESPACES VERTS *15*

13 PLANTATIONS *16*

14 PORTILLONS / CLOTURES ET CLAUSTRAS *Error! Bookmark not defined.*

15 REVETEMENT DE SOL AIR DE JEUX *18*

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

A TERRASSEMENT

01 INSTALLATION DE CHANTIER - TRAVAUX PREPARATOIRES

01-01 INSTALLATION DE CHANTIER

a) **Accès au Chantier**
L'accès au chantier sera prévu à partir de la voirie publique.
Signalisation à prévoir suivant les indications du PGC SPS avec mise en place de panneaux de signalisation réglementaires au droit des accès du chantier

b) **Plateforme et zone d'installation du chantier**
L'entreprise devra prévoir la réalisation d'une plate-forme compactée sur la parcelle pour la zone d'installation de chantier en concertation avec le Lot – GROS ŒUVRE et Le CSPS
Branchements de chantier à prévoir pour les réseaux d'évacuation et l'alimentation d'eau potable des installations de la base vie suivant les indications du PGC SPS à prévoir en coordination avec le Lot – GROS ŒUVRE et le Lot - PLOMBERIE SANITAIRE
Il sera prévu l'installation d'un point d'eau et d'un poste de nettoyage pour l'accès du chantier.

L'entreprise devra également prévoir la dépose et la repose des équipements existants qui sont présent sur le terrain de la MOA dont des abris de jardin.

01-02 ETUDES EXECUTIONS

L'entreprise devra prendre à sa charge l'ensemble des frais d'études d'exécutions pour la totalité de ses ouvrages à réaliser.
Elle diffusera ses éléments à l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre, au Maître d'Ouvrage pour validation.
Ces études seront également diffusées aux différentes entreprises du chantier.

02 DEMOLITION

02-01 DEMOLITION DE DALLAGE

Il sera prévu la démolition de dallage à l'intérieur.
Découpe périphérique à la scie à l'eau.
Démolition au marteau électrique ou pneumatique.
Enlèvement des blocs de béton et purge jusqu'au terre-plein.

Localisation :
Suivant plan architecte existant.
Zone existante devant la porte d'entrée. Zone de l'escalier extérieur.

02-02 DEMOLITION MUR DE SOUTENEMENT

L'entreprise devra la démolition du mur de soutènement existant sur une partie.
Cela comprendra le découpage soigné du mur existant, la démolition complète y compris la purge de ses fondations.
La découpe et reprise du garde-corps existant sur le mur de soutènement.
L'évacuation des gravois.
La réalisation d'une reprise propre de la zone conservée comprenant ragréage, passivation des aciers et création d'un nouvel enrobage pour une pérennité de l'ouvrage conforme aux DTU.

Localisation :
Suivant plan architecte.
Le long de la façade existante.

02-03 DEPOSE CLOTURE EXTERIEURE

L'entreprise devra la dépose complète de la clôture existante.
Cela comprendra la purge des massifs de fondation, l'évacuation en décharge agréée ainsi que toutes les sujétions de jonction avec la clôture conservée.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Localisation :
Suivant plan architecte.
Y compris le long du mitoyen. Dans l'espace vert de la MOA.

03 TRAVAUX DE TERRASSEMENTS

03-01 TERRASSEMENT EN DEBLAIS

03-01-01 DECAPAGE du TERRAIN

L'entrepreneur devra réaliser le décapage général de la terre végétale existante sur le terrain actuel sur toute l'emprise des zones prévues à aménager. Le décapage comprendra également l'arrachage et l'évacuation des végétaux, haies, arbres présents sur l'emprise du chantier.
La terre végétale de bonne qualité et correspondant au besoin futur de remise en place sera stockée sur le terrain, pour remise en place sur les zones d'espaces verts futurs.
Dans le cas d'une capacité de stockage insuffisante sur le terrain, l'entreprise devra le réapprovisionnement depuis le stockage propre à l'entreprise
Les terres végétales de bonne qualité et en excédent seront stockées par l'entreprise et deviendront propriété de l'entreprise, uniquement à la fin des travaux.
Les terres de mauvaise qualité et tous les autres matériaux divers non réutilisables seront évacuées par l'entreprise.

Localisation :
Suivant plan masse.

03-01-02 TERRASSEMENTS GENERAUX

Travaux de terrassement généraux en pleine masse pour la réalisation du sous-sol du bâtiment et pour la constitution du fond de forme des différentes plateformes pour les zones de dallage et de voiries.
Le terrassement pour la plateforme du bâtiment sera prévu avec une sur largeur de 1.50m minimum en pied des murs en concertation avec le Lot – GROS ŒUVRE et le CSPS sauf en limite séparative ou une coordination avec le Lot – GROS ŒUVRE pour la mise en œuvre des éléments préfabriqués.
Il devra être prévu la réalisation de talus de pente adaptée en fonction de la nature du terrain suivant les indications de l'étude de sol avec la mise en place de polyane pour la protection provisoire
Niveau de fond de forme à déterminer en fonction des cotes de niveau du terrain actuel, des cotes de niveaux du projet et des épaisseurs de couches de formes à mettre en place suivant les indications du rapport d'étude de sol
Toutes les terres non réutilisées pour les remblais devront être évacuées par l'entreprise.
Les terrassements devront être réalisés en conformité avec les règles de l'art, les prescriptions géotechniques et les normes de sécurité en vigueur.

Localisation :
Suivant plan masse.

03-01-03 EVACUATION DES EXCEDENTS

L'entreprise devra prévoir le chargement et l'évacuation de toutes les terres et déblais non réutilisés pour les remblais suivant étude ainsi que tous les matériaux jugés non réutilisables par le maître d'œuvre ou le bureau de contrôle.
Chargement et évacuation compris transport et frais de décharge.
Les matériaux de terrassement devront être mis en décharge de classe adaptée

03-02 TERRASSEMENT EN REMBLAIS

03-02-01 PLATEFORME POUR DALLAGE

L'entreprise devra prévoir l'exécution des plates-formes pour les zones recevant un dallage béton sur terre-plein y compris débord en périphérie.
Niveau des plates-formes à définir en coordination avec le Lot – GROS ŒUVRE en fonction de l'étude BA et suivant les bases de principe définies ci-après.
Il sera prévu l'exécution d'une plate-forme compactée pour recevoir un dallage en béton armé
Constitution suivant étude et spécifications du rapport de sol en fonction de la nature du terrain

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

- Reprofilage et compactage du fond de forme
- Purge des zones de remblais et des vestiges
- Mise en place d'une couche de forme en grave 0/80 de 40 cm épaisseur minimum
- Mise en place d'une couche de forme en grave 0/31.5 de 10 cm épaisseur minimum
- Compactage soigné

Avant le coulage des dallages, il devra être prévu la réalisation d'une série d'essais à la plaque aux frais de l'entreprise pour le contrôle et la réception des plates-formes par le Lot – GROS ŒUVRE en fonction des valeurs cibles fixées dans le rapport d'étude de sol.

Localisation :
Suivant plan masse, pour l'emprise de l'extension y compris débord périphérique pour la circulation des autres lots.

03-02-02 ESSAIS DE PLAQUES

Réalisation d'essais de plaques afin de valider la portance demandée suivant étude géotechnique à savoir 1 essai pour 500 m².
Dans le cas d'un bâtiment inférieur à 500m², il sera réalisé un minimum de 3 essais.
Les essais devront être conforme aux attentes du géotechnicien.
Dans le cas contraire, l'entreprise aura à sa charge l'ensemble des frais jusqu'à obtenir les essais conforme aux attentes, objectifs du géotechnicien.

03-03 REALISATION DE PURGES

03-03-01 REALISATION DE PURGES

La prestation comprend la réalisation de purges de sols impropres, rendues nécessaires par la présence de matériaux à portance insuffisante ou inadaptés à la réalisation des ouvrages projetés.

Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'établissement d'un constat contradictoire préalable avec le Maître d'œuvre, définissant l'emprise, la profondeur et la nature des purges à réaliser,
- l'extraction des matériaux impropres à l'aide d'engins appropriés,
- le chargement, le transport et l'évacuation en décharge agréée des matériaux purgés, y compris droits de décharge,
- la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre de matériaux d'apport, de granulométrie adaptée au volume de la purge :

 - 0/80 si la hauteur de purge est supérieure à 0,30 m,
 - 0/31,5 si la hauteur de purge est inférieure ou égale à 0,30 m,

- les matériaux devant être constitués de granulats concassés de roche massive, propres, insensibles à l'eau et conformes aux prescriptions du GTR 92,
- la mise en œuvre et le compactage des matériaux de substitution, si nécessaire par couches successives, conformément aux prescriptions du GTR 92,
- le réglage final de la zone purgée aux profils et cotes définitives.

L'entreprise demeure entièrement responsable de la qualité des matériaux mis en œuvre, du niveau de compactage obtenu et de la portance finale des zones purgées.

Localisation :
Suivant plan masse.

B VRD

04 DEMOLITION

04-01 DEMOLITION ENROBE EXISTANT

Il sera prévu la démolition de l'enrobée existante sur une largeur de suffisante pour les travaux de terrassement compris,
- Ensemble des protections et balisage sur le domaine public ainsi que l'ensemble des autorisations.
- Sciage propre de l'enrobé.
- Arrachage à l'engin mécanique de l'enrobé.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

- Évacuation des gravois en décharge agréée.

Localisation :
Entre le bassin et le nouveau bâtiment.

04-02 DEMOLITION BORDURES

L'entreprise devra la dépose et l'évacuation des bordures existantes. Une attention particulière sera faite pour le découpage soigné de l'enrobé au droit des bordures. Les bordures démolies seront évacuées en décharge agréée.

Localisation :
Entre le bassin et le nouveau bâtiment.

04-03 NEUTRALISATION DE RESEAUX HUMIDES

Au droit des piquages sur des réseaux existants
- Sciage de l'enrobé
- Décapage de l'enrobé
- Démolition des bordures béton.
- Evacuation des gravois

Localisation :
Ensemble des réseaux sur l'emprise de la construction et des zones de travaux en extérieur.

05 PAROIS DE SOUTENEMENT

05-01 MUR DE SOUTNEMENT

Fourniture et transport à pied d'œuvre des éléments béton préfabriqués
Eléments équipés lors du coulage d'ancres de manutention
L'entreprise de pose devra s'assurer lors du déchargement avoir les mains spécifiques ainsi que les élingues adaptées.
La manutention des éléments devra être réalisée selon les règles de l'art et de sécurité.
Pose des éléments a minima sur un béton de propreté de 10cm d'épaisseur dosé en ciment à C ≤ 250 kg/m3 et en respectant une profondeur d'assise hors gel (selon la « carte indicative du gel » figure 0.4.4.2 de la norme NF P 94-261).
Dans certains cas, en fonction de la nature des sols de fondations et de l'environnement de l'ouvrage, une semelle béton d'une épaisseur de 15 à 20 cm peut être préconisée.
Mise en place d'un mortier fin de 2 cm à 3cm dosé à 250kgs de ciment/m3 pour effectuer un réglage précis.
Cordon d'étanchéité disposé dans les gorges des murs.
Mise en place d'un géotextile à l'arrière des murs, aux droits des joints verticaux ou de tout autre système facilitant le drainage et la retenue des fines du remblai.
Mise en place d'un drain D100 mm muni d'une chaussette en pied de voile coté remblai en direction d'un exutoire afin d'éviter tout risque de présence d'eau.
Mise en œuvre du remblai par couche de 20 à 40 cm compacté avec un engin proportionné et adapté aux charges prises en compte dans le calcul de stabilité.
Rebouchage des évidements apparents aux niveaux des ancres à l'aide d'un mortier à base de résine.

Localisation :
Suivant plan architecte.
Y compris en limite du domaine public et en mitoyen avec le voisin.

06 RESEAUX EXISTANTS

06-01 AIPR

Ce prix rémunère l'ensemble des prestations nécessaires au repérage, à l'identification et à la protection des réseaux existants, réalisées conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions du présent CCTP.

Les prestations comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- le repérage des réseaux existants, préalablement et pendant les travaux,

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

- le marquage-piquetage des réseaux, réalisé selon le code couleur réglementaire en vigueur, ainsi que le maintien de ce marquage pendant toute la durée du chantier,
- les échanges et relations avec les concessionnaires concernés, notamment lorsque les plans fournis ne présentent pas une classe de précision suffisante,
- la mise en place du balisage, de la signalisation et des protections nécessaires autour des ouvrages émergents (coffrets, candélabres, chambres, regards, etc.),
- le respect strict des dispositions relatives à l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), telles que définies dans le paragraphe « Documents généraux de référence contractuels ».

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des réseaux existants et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes, des biens et des ouvrages, ainsi que la continuité de service des réseaux.
Toute détérioration de réseau imputable à une insuffisance de repérage, de protection ou de respect de la réglementation AIPR sera entièrement à la charge de l'entreprise, sans incidence financière pour le Maître d'ouvrage.
La prestation est réputée forfaitaire, incluant l'ensemble des fournitures, main-d'œuvre, matériels, balisages, démarches et sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux, sans supplément de prix.

Localisation :
Sur l'ensemble de l'emprise de la parcelle et zone d'intervention des travaux du projet.

06-02 REPERAGE DES RESEAUX EXISTANTS

L'entreprise devra établir les DICT et contacter les sociétés concessionnaires concernées pour assurer le repérage ou la protection des réseaux publics existants sur le site et sur le domaine public.
Il devra également se référer au plan de Lot joint au dossier correspondant aux travaux d'aménagement et à la livraison des points de raccordements des différents réseaux.

L'entreprise devra également procéder avant toute intervention sur le site à un repérage complet des réseaux sur la parcelle. Ce repérage devra se faire par un relevé de géomètre expert ainsi que le passage caméra dans les réseaux existants afin d'obtenir le repérage le plus exhaustif des réseaux sur la parcelle.

Localisation :
Sur l'ensemble de l'emprise de la parcelle et zone d'intervention des travaux du projet.

06-03 DEPOSE RESEAU CHAUFFAGE URBAIN

L'entreprise titulaire du présent lot devra prévoir la dépose complète du réseau de chauffage qui a été neutralisé.
Il devra être prévu l'ensemble des sujétions de repérage, de contrôle, de dépose, évacuation et remblaiement.
Les ouvrages déposés devront être évacués en décharge agréé.

Localisation :
Suivant plan de réseau. Sur l'emprise de la construction et de la zone d'intervention en extérieur.

07 RESEAUX D'EVACUATION

07-01 RESEAUX EVACUATION EP

07-01-01 TRANCHEE

07-01-01-01 TERRASSEMENTS ET FOUILLES

La prestation comprend la réalisation de tranchées mécaniques ou manuelles, en terrain de toute nature, quelle que soit la profondeur, ainsi que la fourniture et la pose des canalisations et accessoires, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du présent CCTP.
Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'exécution des tranchées mécaniques ou manuelles,
- l'emploi éventuel de matériels spécifiques pour l'extraction de matériaux rocheux ou durs,
- le tri éventuel des matériaux excavés en vue de leur réutilisation,
- la réalisation des épuisements nécessaires par moyens et matériels appropriés (pompage, drainage, etc.),
- la mise en œuvre, le cas échéant, de blindages de fouilles conformes à la réglementation en vigueur,

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

- le chargement, le transport et la mise en décharge des déblais impropres à la réutilisation, y compris droits de décharge.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-01-02 CANALISATIONS EP PVC en TRANCHEE

07-01-02-01 CANALISATION PVC

Fourniture et pose de canalisation PVC de Ø approprié suivant étude de l'entreprise et certifié NF.
Terrassement en pleine masse à l'engin mécanique.
Pose sur lit de sable avec joint suivant spécifications du DTU 60.33.

Section à déterminer en coordination avec le Lot PLOMBERIE SANITAIRES suivant règles de calcul DTU 60.11 et plan de principe élaboré par l'Architecte avec une attente à chaque appareil.
Pour les EP, la pente sera de 2% minimum.
Compris tous les accessoires, raccords, coudes, etc...

Tracé suivant indications des plans.

Localisation :
Suivant plan et étude de l'entreprise.
Pour l'ensemble des réseaux extérieurs d'eaux pluviales.

07-01-02-02 DRAINAGES PERIPHERIQUES

Suivant l'étude de sol, il sera prévu la mise en place d'un réseau de drainage en pied des parois enterrée avec tuyau diamètre 100mm environ, un géotextile de type Bidim ou équivalent et enrobage en gravillons
Mise en place de tés de visite sur le drain à chaque angle et changement de direction et notamment le raccordement au droit des drains sous dallage.
Raccordement du réseau de drainage en gravitaire sur le réseau d'évacuation des EP
Recouvrement des drains en matériaux drainants sur une hauteur de 0.50ml

Localisation :
Suivant plan et étude de l'entreprise.

07-01-03 REMBLAIEMENT DE TRANCHEE

07-01-03-01 LIT DE POSE

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable roulé ou concassé, destiné à la pose des canalisations, conformément aux prescriptions du Fascicule 70 du CCTG.

Le lit de pose sera réalisé sur une épaisseur conforme aux prescriptions réglementaires, soigneusement réglée et nivelée avant la pose des canalisations.
Les matériaux utilisés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- granulométrie : 0/6,
- valeur de finesse au sable (FS) < 60,
- classification B11 selon le GTR 92.

Le sable devra être propre, exempt d'éléments organiques, d'argiles ou de matières nuisibles, et présenter une granulométrie régulière assurant un bon calage et une répartition homogène des charges.
La prestation comprend l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, réglages, sujétions et adaptations nécessaires à la parfaite exécution du lit de pose, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-01-03-02 ENROBAGE EN SABLE

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre du matériau d'enrobage des canalisations, constitué du même matériau que le lit de pose, afin d'assurer une homogénéité des matériaux et une protection optimale des ouvrages.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

L'enrobage sera réalisé par couches successives jusqu'à une hauteur minimale de 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure la plus haute, notamment dans le cas de tranchées regroupées, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
La prestation comprend également la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur détectable, positionné sur la partie supérieure de l'enrobage, et adapté à la couleur réglementaire du réseau concerné, conformément aux normes et prescriptions en vigueur.
Le matériau d'enrobage devra être propre, exempt de matières nuisibles, et présenter des caractéristiques granulométriques identiques à celles du lit de pose.
Sont inclus dans la prestation l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, réglages, protections, sujétions et adaptations nécessaires à la parfaite exécution des travaux, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-01-03-03 GNT 0/31.5

La prestation comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave non traitée (GNT) de type B, de granulométrie 0/31,5, destinée aux couches de forme, de fondation ou de remblaiement, conformément aux prescriptions du présent CCTP.

La mise en œuvre de la GNT sera réalisée en couches régulières, d'épaisseur compatible avec les moyens de compactage employés, et fera l'objet d'un compactage méthodique, avec une énergie de compactage adaptée, afin d'obtenir les performances mécaniques requises.
L'entreprise devra établir un protocole de mise en œuvre et de compactage, précisant notamment l'épaisseur des couches, les moyens de compactage utilisés, le nombre de passes et les objectifs de compacité.
Ce protocole sera soumis à l'approbation du maître d'œuvre préalablement à l'exécution des travaux.

La prestation comprend l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, compactages, essais, contrôles et sujétions nécessaires à l'obtention d'un ouvrage conforme, homogène et durable, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-01-04 REGARDS DE VISITE / CANIVEAUX

07-01-04-01 CANIVEAUX A GRILLE FONTE

Fourniture et mise en place d'un caniveau avec grille en fonte gamme CONNECTO de chez NICOLL ou techniquement équivalent.
Caractéristiques :
- Classe de résistance : B125
- Largeur utile : 98 mm
- Profondeur utile : 83 mm
- Type de grille : fonte
- Surface d'avalement : 470 cm²/ml
- Section hydraulique : 81 cm²
- Dimensions des fentes : 10 / 70 mm

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des accessoires nécessaires à la bonne mise en œuvre et au bon fonctionnement du caniveau. Ainsi que le béton C20/25 d'assise et de calage.

Localisation :
Suivant plan architecte, devant les baies vitrées du projet.

07-01-04-02 REGARDS E.P.

Il sera prévu au présent lot, la réalisation des regards EP, pour le raccordement des descentes EP, suivant localisation des plans.
Regards en béton préfabriqué ou coulé en place, dimensions : 30x30 minimum.
Fermeture par tampon de visite en fonte, en fonction de la localisation.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Positionnement des regards à définir suivant étude avec les lots concernés.

Localisation :
Suivant plan et complément d'étude de l'entreprise.

07-02 RESEAUX EVACUATION EU

07-02-01 TRANCHEE

07-02-01-01 TERRASSEMENTS ET FOUILLES

La prestation comprend la réalisation de tranchées mécaniques ou manuelles, en terrain de toute nature, quelle que soit la profondeur, ainsi que la fourniture et la pose des canalisations et accessoires, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du présent CCTP.
Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'exécution des tranchées mécaniques ou manuelles,
- l'emploi éventuel de matériels spécifiques pour l'extraction de matériaux rocheux ou durs,
- le tri éventuel des matériaux excavés en vue de leur réutilisation,
- la réalisation des épuisements nécessaires par moyens et matériels appropriés (pompage, drainage, etc.),
- la mise en œuvre, le cas échéant, de blindages de fouilles conformes à la réglementation en vigueur,
- le chargement, le transport et la mise en décharge des déblais impropres à la réutilisation, y compris droits de décharge.

Localisation :
Suivant plan architecte et étude de l'entreprise.
Pour l'ensemble des réseaux EU/EV

07-02-02 CANALISATIONS EU/EV PVC en TRANCHEE

07-02-02-01 CANALISATION PVC

Fourniture et pose de canalisation PVC de Ø approprié suivant étude de l'entreprise et certifié NF.
Terrassement en pleine masse à l'engin mécanique.
Pose sur lit de sable avec joint suivant spécifications du DTU 60.33.

Section à déterminer en coordination avec le Lot PLOMBERIE SANITAIRES suivant règles de calcul DTU 60.11 et plan de principe élaboré par l'Architecte avec une attente à chaque appareil.
Pour les EU/EV, la pente sera de 1,5% minimum.
Compris tous les accessoires, raccords, coudes, etc...

Tracé suivant indications des plans.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux Eu/EV extérieurs sur l'emprise du projet.

07-02-03 REMBLAIEMENT DE TRANCHEE

07-02-03-01 LIT DE POSE

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose en sable roulé ou concassé, destiné à la pose des canalisations, conformément aux prescriptions du Fascicule 70 du CCTG.

Le lit de pose sera réalisé sur une épaisseur conforme aux prescriptions réglementaires, soigneusement réglée et nivelée avant la pose des canalisations.
Les matériaux utilisés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- granulométrie : 0/6,
- valeur de finesse au sable (FS) < 60,
- classification B11 selon le GTR 92.

Le sable devra être propre, exempt d'éléments organiques, d'argiles ou de matières nuisibles, et présenter une granulométrie régulière assurant un bon calage et une répartition homogène des charges.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

La prestation comprend l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, réglages, sujétions et adaptations nécessaires à la parfaite exécution du lit de pose, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux usées et vannes extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-02-03-02 ENROBAGE EN SABLE

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre du matériau d'enrobage des canalisations, constitué du même matériau que le lit de pose, afin d'assurer une homogénéité des matériaux et une protection optimale des ouvrages.

L'enrobage sera réalisé par couches successives jusqu'à une hauteur minimale de 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure la plus haute, notamment dans le cas de tranchées regroupées, conformément aux prescriptions du présent CCTP.
La prestation comprend également la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur détectable, positionné sur la partie supérieure de l'enrobage, et adapté à la couleur réglementaire du réseau concerné, conformément aux normes et prescriptions en vigueur.
Le matériau d'enrobage devra être propre, exempt de matières nuisibles, et présenter des caractéristiques granulométriques identiques à celles du lit de pose.
Sont inclus dans la prestation l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, réglages, protections, sujétions et adaptations nécessaires à la parfaite exécution des travaux, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux usées et vannes extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-02-03-03 GNT 0/31.5

La prestation comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave non traitée (GNT) de type B, de granulométrie 0/31,5, destinée aux couches de forme, de fondation ou de remblaiement, conformément aux prescriptions du présent CCTP.

La mise en œuvre de la GNT sera réalisée en couches régulières, d'épaisseur compatible avec les moyens de compactage employés, et fera l'objet d'un compactage méthodique, avec une énergie de compactage adaptée, afin d'obtenir les performances mécaniques requises.
L'entreprise devra établir un protocole de mise en œuvre et de compactage, précisant notamment l'épaisseur des couches, les moyens de compactage utilisés, le nombre de passes et les objectifs de compacité.
Ce protocole sera soumis à l'approbation du maître d'œuvre préalablement à l'exécution des travaux.

La prestation comprend l'ensemble des fournitures, transports, mises en œuvre, compactages, essais, contrôles et sujétions nécessaires à l'obtention d'un ouvrage conforme, homogène et durable, sans supplément de prix.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux usées et vannes extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-02-04 REGARDS DE VISITE / BRANCHEMENT

07-02-04-01 REGARDS EU/EV

Réalisation des regards d'eaux usées, pour le raccordement des descentes EU/EV, en façade du bâtiment sur chaque façade.
Regards en béton préfabriqué ou coulé en place, dimensions suivant étude de l'entreprise.
Fermeture par tampon de visite en fonte, en fonction de la localisation.
Positionnement des regards suivant plans.

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux d'eaux usées et vannes extérieurs du projet.
Suivant plan architecte.

07-02-04-02 REGARD DE POMPE DE RELEVAGE

Il sera prévu la réalisation des regards pour la mise en place d'une pompe de relevage à charge du présent lot.
Regard en béton préfabriqué ou coulé en place avec enduit étanche, dimensions suivant étude.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Fermeture du regard par tampon en béton ou en fonte posé sur cadre avec anneau de levage.
Tranchées et canalisations pour le raccordement des réseaux à prévoir en coordination avec le Lot - PLOMBERIE SANITAIRES.
Fourniture de la pompe de relevage, à charge du Lot – PLOMBERIE SANITAIRES

Localisation :
Suivant plan architecte et lots techniques.
Au droit du bassin d'infiltration pour les eaux pluviales.
Au droit de la façade pour les eaux usées et vannes.

08 RESEAUX EXTERIEURS SECS

08-01 CHAMBRE DE TIRAGE

Les chambres sont posées sur une couche de sable de 0,10 m d'épaisseur de manière que leurs radiers soient horizontaux.
Les fourreaux permettant l'introduction des câbles seront soigneusement rejointoyés afin d'éviter toute pénétration d'eau dans les chambres de tirage.
Les tampons hydraulique et cadre sont en fonte ductile.

Localisation :
Suivant plan architecte, plan de masse et étude de l'entreprise.

08-02 FOURREAUX CFo/CFa

Les fourreaux seront de type TPC, de diamètre suffisant pour accueillir les câbles d'alimentation et une réserve suffisante pour extensions ultérieures.
Les diamètres ne pourront être inférieurs Ø40mm.
Ceux-ci respecteront les dispositions de mise en terre pleine à savoir :
- Dans un lit de sable de 15cm et recouverts de sablon sur 10cm,
- Dans un vide sanitaire, fixation par colliers
- Protégés par un dispositif avertisseur conforme à la norme NF T 54-080 placé à 0.20m au moins au-dessus des canalisations (Rouge pour la Basse Tension, Vert pour les circuits de communication).

Aux extrémités, les fourreaux seront bouchés par des gaines thermo-rétractables pour éviter la pénétration des corps étrangers. Le titulaire du présent lot devra être attentif aux règles de croisement et parallélisme avec les autres réseaux.
Les fourreaux seront de type :
- Conduit cintrable TPC, aiguillé
- Résistance aux chocs élevée : IK 10 ;

Localisation :
Pour l'ensemble des réseaux CFO CFA extérieurs du projet.
Suivant plan architecte, plan de masse.

09 TRAITEMENT DES EAUX

09-01 BASSIN D'INFILTRATION

Réalisation d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales sera enterré sous espaces verts. Il assurera une fonction d'infiltration sur le fond et les parois latérales.

Dimensions et caractéristiques

Bassin d'infiltration de type jardin de pluie de 4 m de large, 11 m de long et 0,5 m de hauteur utile.
Ce dispositif possède un volume utile de 22 m3 à pleine charge et présente une surface d'infiltration d'environ 55 m² (fond et parois).
Le débit d'infiltration est évalué à environ 0,2 l/s (soit la surface d'infiltration * la perméabilité = 55 m² *3,25.10-6 m/s = 0,2.10-3 m3/s).

Compris toutes sujétions de bonne mise en œuvre, parfaite exécution et finition.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

L'entreprise devra s'appuyer sur la note de calcul des ouvrages de gestion des eaux pluviales relative au projet réalisé par le bureau d'étude GEOTEC.

Localisation :
Suivant plan de masse.

10 REVETEMENT DE SOL

10-01 BETON BALAYE

Le revêtement sera prévu par un revêtement en béton avec finition balayé y compris façon de rampes pour accès handicapés et emmarchements pour rattrapage de niveaux suivant les indications des plans :
- Nettoyage et reprofilage des plateformes provisoires ;
- Réalisation de plateforme en concassé compacté sur l'emprise des zones d'espaces verts ;
- Réalisation d'un revêtement en béton coulé en place, épaisseur suivant étude béton avec finition balayée ;
- Revêtement en béton pour accès piétons et véhicule, constitution suivant étude et spécifications de la Norme NF P 98-710 compris joints de fractionnement, réglage pente, coffrage et produit de cure ;
- Choix et teinte des agrégats à proposer à l'acceptation du maître d'œuvre pour repérage des cheminements handicapés ;
- Arrêt en rive contre bordure ;
- Intégration du caniveau pour recueil des EP prévu ci-avant suivant les indications des plans ;

Localisation :
Devant la porte d'entrée de l'accueil 3.
Suivant plan de masse architecte.

10-02 ENROBE

En fin de travaux, il sera prévu la finition complète des zones de voiries légères comprenant :
- Nettoyage et reprofilage de la voirie provisoire, remise en état.
- Compactage et réglage du fond de forme.
- Revêtement de finition enrobé noir 0/10 de 120 kg /m2 et de 6 à 7 cm épaisseur minimum.
- Le profil des voiries devra être prévu pour l'évacuation des eaux avec pente suivant indication des plans
- Il sera prévu la mise en œuvre de joint de chaussée pour assurer la dilatation de l'enrobé entre les voiries sur terre-plein et au-dessus du sous-sol

Localisation :
Sur tranchée en enrobé pour le bassin d'infiltration.

10-03 ALLEE DE PROPRETE EN GRAVILLONS 5/15

La prestation comprend la réalisation d'une allée de propreté en gravillons 5/15, destinée à la protection périphérique des bâtiments ou à la délimitation d'espaces extérieurs, conformément aux plans du projet et aux prescriptions du présent CCTP.

Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- le piquetage et l'implantation de l'allée selon les plans d'exécution,
- les terrassements mécaniques ou manuels nécessaires à la mise à niveau de l'emprise,
- le dressage et le réglage du fond de forme,
- la mise en place d'un géotextile anti-contaminant, si prévu au projet,
- la fourniture et le transport à pied d'œuvre des gravillons 5/15, propres, lavés et exempts de fines,
- la mise en œuvre sur une épaisseur conforme aux plans (épaisseur minimale après mise en place),
- le réglage soigné et la mise à niveau de la surface,
- toutes sujétions d'ajustement en rives, au droit des façades, regards, bordures ou autres ouvrages existants.

Les gravillons 5/15 seront constitués de matériaux sains, non évolutifs, résistants au gel, conformes aux normes en vigueur et issus d'une carrière agréée par le Maître d'œuvre.
L'allée devra présenter une surface régulière, plane ou conforme aux pentes prévues, assurant un bon écoulement des eaux et une finition soignée.

Localisation :

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

En périphérie du bâtiment dans les espaces verts.
Suivant plan de masse.

10-04 Planche à pourrir

La prestation comprend la fourniture et la mise en place d'une planche à pourrir en bois, destinée à la retenue de terres, au maintien de talus légers ou à la délimitation d'espaces paysagers, conformément aux plans et aux prescriptions du présent CCTP.

Caractéristiques

La planche à pourrir sera réalisée en bois naturel non traité, d'essence adaptée à un usage extérieur (type résineux), et d'une section conforme aux plans.

Le bois sera :

- exempt de défauts majeurs (fentes importantes, nœuds traversants fragilisants),
- propre et sans traitement chimique,
- destiné à une durée de vie limitée, compatible avec un aménagement paysager évolutif.

Mise en œuvre

La prestation comprend notamment :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre des planches et piquets éventuels,
- les terrassements ponctuels nécessaires à la mise en place,
- la pose en fond de fouille,
- le maintien par piquets bois ou acier galvanisé, si nécessaire,
- le calage et le réglage en alignement et en niveau,
- le remblaiement et le compactage des terres en contact,
- toutes sujétions d'adaptation aux formes du terrain.

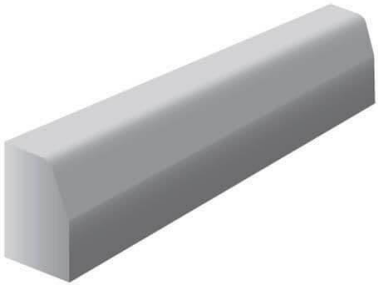
La planche à pourrir devra être correctement positionnée afin d'assurer sa fonction de retenue temporaire ou paysagère, sans risque de déplacement.

Localisation :
En périphérie du bâtiment dans les espaces verts.
Suivant plan de masse.

11 BORDURES

11-01 BORDURE - TYPE T1

Fourniture et mise en oeuvre de bordure T2 en béton classe T de chez SIMAP teinte gris ou techniquement équivalent.
Caractéristiques techniques :
Profil type : T1, pour bordures de trottoirs plus spécialement destinées aux voiries urbaines.
Classe de résistance mécanique : T.
Contrainte minimale : 5,0 MPa



Localisation :
Suivant plan architecte.
Sur la zone voirie qui a été modifiée pour le bassin.
Le long de la limite de propriété qui a été modifié.

AAGROUP *Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.*

11-02 BORDURE - TYPE P1



Fourniture et mise en œuvre de bordure type P1 SEPA teinte gris clair ou techniquement équivalent.
Profil type : P1
Classe de résistance mécanique : U
Contrainte minimale : 6,0 MPa

Localisation :
Entre les sols amortissants et les espaces verts.

C ESPACES VERTS - PLANTATIONS

12 ESPACES VERTS

12-01 APPORT EN TERRE VEGETALE

La prestation comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de terre végétale, destinée à l'aménagement des espaces verts, conformément aux plans et aux prescriptions du présent CCTP.

La terre végétale fournie devra :

- être exempte de déchets, gravois, cailloux, racines, matériaux polluants ou éléments indésirables,
- présenter une structure homogène, favorable au développement végétal,
- être issue d'une provenance agréée par le Maître d'œuvre,
- être non contaminée (notamment par espèces invasives),
- présenter des caractéristiques agronomiques compatibles avec les plantations prévues.

Les travaux comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre de la terre végétale,
- le chargement, déchargement et mise en place sur les zones définies,
- l'épandage de la terre végétale sur les emprises prévues,
- le réglage des surfaces aux cotes projet,
- l'épierrage éventuel et l'élimination des éléments impropres,
- le nivellement et l'émiettement des terres,
- toutes sujétions d'adaptation aux ouvrages existants (bordures, réseaux, regards, etc.).

La terre végétale sera répartie de manière homogène sans mélange avec les matériaux sous-jacents, et mise en œuvre dans des conditions permettant de préserver sa structure (hors conditions météorologiques défavorables).

Les surfaces traitées devront présenter un aspect régulier, compatible avec les opérations ultérieures (engazonnement, plantations, etc.).

Localisation :
Sur l'ensemble des zones en espaces vert, en périphérie du bâtiment.

12-02 REVETEMENT EN TERRE POUR ZONE EXTERIEURES

Sur l'emprise des autres zones de terrain existant (en dehors de l'emprise du sous-sol), il sera prévu le modelage de la terre végétale pour l'aménagement des zones de jardin et d'espaces verts commun après le reprofilage du terrain suivant les indications des plans
- Préparation des zones de terrain existante pour remise en forme après travaux y compris décompactage et modelage
- Fourniture et apport de Terre végétale pour les zones de jardin et d'espaces verts communs pour assurer une épaisseur minimale de 0.35 à 0.40 ml

Localisation :
Sur l'ensemble des zones en espaces vert, en périphérie du bâtiment.

12-03 PELOUSES – ENGAZONNEMENT

Après le modelage du terrain et le régalage de la terre végétale aux côtes de niveaux indiquées au plan de masse, réglage définitif par ratissage puis roulage avec ensemencement.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Ces travaux préparatoires terminés, réalisation du semis en gazon rustique dont le mélange fera l'objet d'une étude particulière en fonction du terrain
Le semis sera effectué en deux passes croisées à raison de 4 kg pour 100m² avec griffage, ratissage puis roulage, finition par arrosage soigné en pluie
Première tonte environ trois semaines après le semis, y compris roulage préalable du sol de façon à l'affermir, ainsi que reprises des parties claires.

Localisation :
Sur l'ensemble des zones en espaces vert, en périphérie du bâtiment.

13 PLANTATIONS

13-01 FOSSE ARBRE MOYENNE TIGE

La prestation comprend la réalisation de fosses de plantation destinées à recevoir des arbres de haute tige, conformément aux plans et aux prescriptions du présent CCTP.

Les fosses auront des dimensions minimales suivantes :

Longueur : 1,00 m minimum,
Largeur : 1,00 m minimum,
Profondeur : 0.50 m minimum.

Les dimensions pourront être adaptées en fonction de la nature des sols, des contraintes de site ou des essences plantées, après validation du Maître d'œuvre.
Les fosses devront être réalisées de manière à garantir de bonnes conditions de reprise et de développement racinaire des arbres.

Localisation :
Suivant plan de masse architecte.

13-02 PLANTATIONS ARBRE MOYENNES TIGES

La prestation comprend la fourniture et la plantation d'arbres de moyenne tige, conformément aux plans de masse, aux prescriptions du présent CCTP et aux règles de l'art.

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture, le transport et la manutention des arbres jusqu'au lieu de plantation,
- la mise en place dans les fosses préalablement réalisées,
- l'amendement de la terre végétale si nécessaire,
- la mise en place de tuteurs (simple, double ou tripode selon le projet), avec liens souples adaptés,
- la réalisation d'une cuvette d'arrosage,
- le remblaiement, le tassement et le réglage des terres,
- un arrosage abondant à la plantation,
- la mise en place éventuelle de paillage ou protection de surface,
- la taille de formation légère, si nécessaire,
- toutes sujétions de mise en œuvre liées aux contraintes du site.

La plantation sera réalisée dans des conditions favorables (hors gel, sécheresse ou intempéries importantes), en respectant : la profondeur de plantation adaptée au collet, l'orientation éventuelle de l'arbre ainsi que a bonne mise en place du système racinaire.
Les arbres devront présenter une reprise satisfaisante.
Tout arbre dépérissant ou présentant un défaut dans la période de garantie devra être remplacé par l'entreprise à ses frais.

Choix des essences après validation par la maitrise d'ouvrage.

Localisation :

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Suivant plan de masse architecte.
Y compris le long du mitoyen et en limite du domaine public.

13-03 FOSSE ARBRE HAUTE TIGES

La prestation comprend la réalisation de fosses de plantation destinées à recevoir des arbres de haute tige, conformément aux plans et aux prescriptions du présent CCTP.

Les fosses auront des dimensions minimales suivantes :

Longueur : 1,50 m minimum,
Largeur : 1,50 m minimum,
Profondeur : 1,00 m minimum.

Les dimensions pourront être adaptées en fonction de la nature des sols, des contraintes de site ou des essences plantées, après validation du Maître d'œuvre.
Les fosses devront être réalisées de manière à garantir de bonnes conditions de reprise et de développement racinaire des arbres.

Localisation :
Suivant plan de masse architecte.

13-04 PLANTATIONS ARBRE HAUTE TIGES

La prestation comprend la fourniture et la plantation d'arbres de haute tige, conformément aux plans de masse, aux prescriptions du présent CCTP et aux règles de l'art.

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture, le transport et la manutention des arbres jusqu'au lieu de plantation,
- la mise en place dans les fosses préalablement réalisées,
- l'amendement de la terre végétale si nécessaire,
- la mise en place de tuteurs (simple, double ou tripode selon le projet), avec liens souples adaptés,
- la réalisation d'une cuvette d'arrosage,
- le remblaiement, le tassement et le réglage des terres,
- un arrosage abondant à la plantation,
- la mise en place éventuelle de paillage ou protection de surface,
- la taille de formation légère, si nécessaire,
- toutes sujétions de mise en œuvre liées aux contraintes du site.

La plantation sera réalisée dans des conditions favorables (hors gel, sécheresse ou intempéries importantes), en respectant : la profondeur de plantation adaptée au collet, l'orientation éventuelle de l'arbre ainsi qu'a bonne mise en place du système racinaire.
Les arbres devront présenter une reprise satisfaisante.
Tout arbre dépérissant ou présentant un défaut dans la période de garantie devra être remplacé par l'entreprise à ses frais.

Choix des essences dans la liste ci-dessous après validation par la maitrise d'ouvrage :

- Erables.

Localisation :
Suivant plan de masse architecte.

13-05 PAILLAGE AU SOL

La prestation comprend la fourniture la fourniture et la mise en œuvre de paillage organique et/ou minéral sur les surfaces plantées, dans le cadre de l'aménagement paysager.

Les objectifs sont :

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

- limitation de la pousse des adventices
- maintien de l'humidité du sol
- amélioration de la structure du sol
- protection des plantations.

Avant mise en œuvre du paillage, l'entreprise devra :

- désherber soigneusement (manuel ou mécanique, sans herbicide)
- décompacter le sol sur 10 à 20 cm,
- réaliser un nivellement soigné,
- effectuer un arrosage préalable si nécessaire.

L'entreprise utilisera de préférence un paillage organique d'origine végétale naturelle, sans traitement chimique, exempts de graines , maladies et non fermentescibles au moment de la mise en œuvre.
L'épaisseur après tassement devra être de 7 à 10 cm minimum avec une répartition homogène sur toute la surface et aucun contact direct avec le tronc, mise en place d'un géotextile perméable (>ou = à 100g/m² avec fixations par agrafes métalliques.

Pendant la période de garantie (généralement 1 an), l'entreprise devra :

- compléter les zones dégarnies,
- maintenir l'épaisseur minimale,
- enlever les adventices éventuelles.

Localisation :
Au pied de l'ensemble des plantations.

14 REVETEMENT DE SOL AIR DE JEUX

14-01 SOL CAOUTCHOUC EXTERIEUR

Fourniture et pose d'un revêtement de sol antidérapant en caoutchouc coulé en place, recyclé provenant de pneus usagés, granulométrie sélectionnée, aggloméré avec de la résine de polyuréthane et avec l'ajout de pigments pour la coloration des amalgames.
Drainage discret. Fond lisse pour une adhérence optimale au substrat.

Cela comprend entre autres :
- Longrine périphérique ;
- La réalisation d'une sous-couche amortissant conformément aux recommandations du fabricant ;
- La fourniture et pose de tous les éléments ;
- La jonction parfaite avec les autres revêtements ;
- Toutes les suggestions de bonne mise en œuvre, parfaite exécution et finition.

L'entreprise prévoira un gardiennage pour surveiller le sol souple pendant le temps de séchage.
L'entreprise sera entièrement responsable de toute dégradation sur la durée du séchage.

Localisation :
Suivant plan architecte.
Terrasse Ouest ; Terrasse Est et Terrasse Sud.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.